



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69155

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la dégradation préoccupante des conditions de travail des médecins de famille et qui provoque un découragement croissant de ces professionnels. En effet, les médecins généralistes sont directement confrontés aux problèmes de la société car ils sont sur le terrain et font face à des problèmes de sécurité croissants, notamment dans certains quartiers dits sensibles où on ne compte plus les agressions de médecins, et à une pression administrative et comptable lourde sans que leurs honoraires n'aient été revalorisés depuis avril 1998 pour la consultation et depuis 1994 pour la visite à domicile. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 fixe une enveloppe de 3 % pour les dépenses de soins. Cette décision paraît difficilement tenable sachant que le taux réel est de plus de 8 %. Les médecins voient le système pénalisant des lettres clés flottantes maintenu, sans revalorisation des actes. De plus, il apparaît qu'aucune des mesures annoncées dans le cadre du Grenelle de la santé n'a trouvé de traduction concrète dans le projet de loi. Par conséquent il lui demande la position qu'il adoptera en faveur des médecins généralistes et quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin d'éviter tout découragement de cette profession à laquelle est très attachée l'ensemble de la population.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69155

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6587